

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 février 2019, a adopté les règlements suivants :

19-004 Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de

personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le

lot 3 746 517 du cadastre du Québec

19-013 Règlement sur la Politique de respect de la personne

18-010-1 Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du

conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

L'objet est de modifier l'article 29 du règlement afin d'inclure la Politique de

respect de la personne à son champ d'application.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 4 mars 2019

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat